

NUMÉROS UTILES

SAMU 15

POLICE 17

POMPIERS 18

Appel d'urgence européen 12

ENEDIS Dépannage
09 72 67 50 27

SAUR Dépannage
02 50 72 40 09

ORANGE Dépannage 1013

Médecin de garde
02 32 33 32 32

Centre Hospitalier de la Risle
02 32 41 64 64

Centre anti poison
0 800 840 800

Violences conjugales 39 19

Enfance maltraitée 119

Pôle social
02 32 41 69 70

Gendarmerie Pont-Audemer
02 32 41 00 17

Communauté de Communes
Pont-Audemer Val de Risle
02 32 41 08 15

Sous-Préfecture de Bernay
02 32 46 76 87

Préfecture de l'Eure
02 32 78 27 27

Caisse Primaire d'Assurance Maladie
36 46

Caisse d'Allocations Familiales
02 32 20 25 30

Pôle Emploi
09 72 72 39 49

Le mot du Maire



La fin de l'année scolaire arrive à grand pas, et l'été est déjà bien installé en Normandie.

C'est la période des voyages scolaires, des classes d'eau, des remises de prix et des fêtes de villages. Je voulais à ce titre remercier les écoles et les associations qui oeuvrent dans ce sens, avec beaucoup de dynamisme.

Je voulais aussi vous inviter à une grande vigilance en ce qui concerne l'utilisation du feu et des barbecues. Nous nous pensions épargnés en Normandie, terre de pluie, or, l'été dernier nous a prouvé le contraire avec les incendies dans la forêt de Montfort et à Sainte Opportune la Mare.

Au printemps, nous avons inauguré la MAM Les Minipouss'. Ce fut un grand plaisir de mettre à l'honneur cette belle réalisation qui a représenté un gros travail pour les assistantes maternelles.

La commune compte deux nouveaux commerces : celui de Mme Lebrasseur, ouvert depuis le mois de mai, et un second qui verra le jour en septembre.

L'équipe municipale vient d'engager le travail sur le projet de halle multi activités, en partenariat avec l'école nationale supérieure d'architecture de Normandie. Cette Halle permettra, et nous le souhaitons, de nous réunir sur cette jolie esplanade tout au long de l'année. Les abords sont agrémentés d'un verger partagé qui donnera prochainement ses premiers fruits.

L'ensemble du conseil se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes vacances et passer de bons moments en famille.

Bon été à tous.

Philippe MARIE, Maire

Un bel été et de bonnes vacances à tous

La mairie

Horaires d'ouverture

Mardi de 17h00 à 19h00

Jeudi de 17h00 à 18h00

Permanences des élus

Mardi de 18h00 à 19h00

Jeudi de 17h00 à 18h00

Contacts

Téléphone : 02 32 56 70 65

Mail : mairie.leperrey@orange.fr



2 route de la mairie - Fourmetot - 27500 LE PERREY



Nous rappelons que vous avez la possibilité de suivre les actualités de la commune sur l'application « Panneau Pocket ». Vous pouvez la télécharger sur votre smartphone, votre tablette ou votre ordinateur. Vous serez informés sur les travaux en cours, sur la parution d'arrêtés municipaux et préfectoraux et sur diverses autres informations relatives à la vie communale.



Inscriptions aux Transports scolaires

Dans le cadre de la rentrée scolaire 2023/2024, il est rappelé aux parents qui envisagent mettre leurs enfants au bus qu'une inscription au préalable est nécessaire. Pour cela il faut aller sur le site de la Région : <https://transport-scolaire.normandie.fr/>.

Vous avez du 15 juin au 31 juillet 2023 pour faire cette démarche en ligne. Au-delà de cette date, le prix de chaque abonnement sera majoré de 20 €.

Le tarif annuel est de 65 € pour les maternelles et les élémentaires et de 130 € pour les collégiens et les lycéens.



A noter que la région accorde une réduction de 50% aux familles justifiant d'un quotient familial inférieur ou égal à 500 € mensuels, pour tout type d'abonnement.

De plus, nous vous informons que la commune prend le restant à charge des familles des enfants du primaire. Ainsi, l'utilisation des transports scolaires pour les élèves des cours maternelles et élémentaires domiciliés sur la commune et se rendant à l'école des Trois des Trois et/ou périscolaire de Sainte Opportune la Mare, n'engendre aucun coût. Il est à noter qu'un contrôle pourra être effectué à tout moment. Chaque enfant devra donc être en possession de sa carte de transport scolaire.

CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

La mairie de Le Perrey n'est pas en mesure d'établir les cartes d'identité et les passeports, puisqu'elle ne dispose pas du dispositif de recueil.

1. Vous pouvez prendre rendez-vous en ligne pour vos demandes sur le site :

<https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr>

2. Vous pouvez également réaliser une pré-demande en ligne sur :

<https://passeport.ants.gouv.fr>

3. Lors de votre déplacement en mairie pensez à ramener :

- votre numéro de « pré-demande »
- votre numéro de timbre dématérialisé (si demandé)
- Vos pièces justificatives (photos d'identité, justificatif de domicile, ...)



Les délais pour la prise de rendez-vous étant longs, **ANTICIPEZ VOS DÉMARCHES** en vérifiant les dates de validité de vos documents

(pour les sorties scolaires et les vacances)

Vous êtes propriétaire d'une résidence principale ? D'une résidence secondaire ? D'un bien locatif ?

Depuis janvier 2023, chaque propriétaire doit renseigner qui habite dans sa ou ses propriétés via **Gérer mes biens immobiliers** sur impots.gouv.fr*

Démarches fiscales

Le service en ligne « **Gérer mes biens immobiliers** » s'enrichit pour permettre aux propriétaires de déclarer les occupants de leurs biens à usage d'habitation avant le 30 juin.

COMMENT S'INSCRIRE EN LIGNE SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?

- 01** Rendez-vous sur le téléservice en ligne à l'adresse www.demarches.interieur.gouv.fr dans la rubrique « Élections »
- 02** Identifiez-vous ou créez **votre compte** sur www.service-public.fr ou via **FranceConnect**
- 03** Saisissez vos informations personnelles et indiquez la commune où vous souhaitez vous inscrire
- 04** Fournissez les pièces justificatives demandées

Vous venez d'avoir 16 ans ceci vous concerne

La loi du 28.10.1997 institue pour tous les jeunes français garçons et filles un parcours de citoyenneté obligatoire qui les accompagne dans la découverte de leurs droits et devoirs

Tous les jeunes Français, garçons et filles, ont l'obligation de se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire.

Seul le recensement permet la convocation à la JDC environ 1 an après.

Dès vos 16 ans rendez-vous auprès de votre mairie muni d'une pièce d'identité et du livret de famille

Et pour répondre à toutes vos questions sur la JDC, connectez-vous à majdc.fr, vous pourrez ainsi :

- ♦ Découvrir ce qu'est la JDC
- ♦ Télécharger votre convocation
- ♦ Changer la date de votre JDC
- ♦ Être guidé jusqu'au site de convocation
- ♦ Télécharger votre attestation à l'issue de la JDC en cas de perte du certificat remis

Un délai de 2 à 4 mois après votre recensement est nécessaire pour créer votre compte.

Mais pour être automatiquement alerté de cette possibilité il vous suffit de laisser une adresse mail lors de votre venue en mairie.



La fibre est là !



Les travaux de déploiement de fibre optique sont aujourd'hui terminés sur la commune. Vous avez la possibilité de souscrire un abonnement auprès d'un fournisseur d'accès à internet présent sur le réseau.

Les grandes étapes pour passer à la fibre :

1- Tester son éligibilité en allant sur le site : www.eure-normandie-thd.fr

Cliquer sur la rubrique **je teste l'éligibilité de mon adresse**

Renseigner l'adresse pour savoir si le raccordement est possible

2- Choisir un Fournisseur d'Accès Internet (FAI) parmi les suivants :



3- Intervention : un technicien effectuera le raccordement du domicile à la fibre.

Le câble emprunte en général le même passage que le câble cuivre du réseau téléphonique existant. Mais, chaque domicile est différent, les configurations et les raccordements aussi. Au besoin, le technicien pourra percer des murs et faire cheminer le câble optique le long des plinthes ou bien des embrasures de portes.

Pour les nouvelles constructions, Eure Normandie THD a mis en place un numéro vert 0 809 54 99 27 afin d'accompagner les administrés dans leurs démarches et leur préciser les modalités à mettre en œuvre afin d'interconnecter leur parcelle aux infrastructures du réseau fibre.



**Collecte
de
radiographies**



Vous pouvez déposer vos anciennes radiographies (sans emballages ni lettre d'accompagnement) à la mairie. La société RECYCLYM se charge du recyclage. Le bénéfice de l'opération sera intégralement réservé aux actions de solidarité du Lions Club International.

Téléassistance

Certains organismes proposent des dispositifs (sous forme de bracelets ou de médaillons) qui permettent, par un système d'alerte, à des personnes âgées ou en difficulté, de rester chez elles. En appuyant sur un bouton, la centrale d'écoute reliée au dispositif est avertie ; cette dernière prévient l'entourage ou les secours si nécessaire. Elle peut également tout simplement rassurer l'abonné par le dialogue.



La téléassistance mobile s'adresse à tous ceux qui souhaitent être libres de pratiquer une activité à l'extérieur en toute sécurité. Grâce à un dispositif portable spécifique, l'alerte peut être donnée.

Le conseil municipal a décidé d'apporter une aide financière d'un montant de 10 euros aux personnes bénéficiant de la téléassistance Présence verte que ce soit celle à domicile dite « Activ'zen » ou la téléassistance mobile dite « Activ'mobil ».

Il est à noter que la participation de la commune peut également s'appliquer à d'autres opérateurs qui proposeraient des dispositifs d'aide de ce genre.

Taille des haies

A partir de la mi-mars, la saison de reproduction et de nidification des oiseaux commence.

Pour les protéger pendant cette période, la Politique Agricole Commune (PAC) interdit aux agriculteurs bénéficiaires des primes de tailler les haies du 16 mars au 15 août.

La Préfecture encourage également les professionnels et les particuliers à éviter la taille des haies et l'élagage des arbres pendant cette période pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux.



Le brûlage des déchets verts est interdit

L'arrêté préfectoral n° D3 SIDPC 20 144 du 16 novembre 2020 interdit aux particuliers le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets végétaux dits « déchets verts » (tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage...).

La combustion des végétaux dégage de nombreuses substances polluantes, toxiques pour l'homme et néfastes pour l'environnement. Toutefois, des solutions alternatives adaptées existent, elles privilégient la valorisation des déchets verts plutôt que leur brûlage :



- Le compostage domestique : tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes
- Le broyage et le paillage : petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.
- La déchèterie

De même, le brûlage à l'air libre des pneumatiques et des huiles de vidange est interdit.

Des exceptions existent pour les activités agricoles et forestières pour la période du 15 septembre au 15 juin. En cas de non respect de ces mesures, le code pénal prévoit une contravention de 450 €.

Les dépôts sauvages sont interdits

Le Règlement Sanitaire Départemental précise que « tout dépôt sauvage ou de détritiques de quelque nature que ce soit, y compris les déchets industriels et toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits ».

Nous vous rappelons que vous avez accès aux déchèteries du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure (SDOMODE) pour y déposer vos déchets de toutes sortes.

Nous vous demandons donc de pas encombrer les conteneurs à carton ainsi que leurs abords de déchets inappropriés.



Ouverture des sites du Sdomode : horaires d'été (1er avril - 31 octobre)

		LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
		9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	14h - 18h
Amfreville Saint-Amand	PRO	×	✓	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓	✓	✓	✓
Beaumontel	PRO	×	✓	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓	✓	✓	✓
Bernay		✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓	✓	✓	✓
Beuzeville		×	✓	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓	✓	✓	✓
Bourg-Achard	PRO	×	✓	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓	✓	✓	✓
Brionne		×	✓	✓	✓	✓	✓	×	×	✓	✓	✓	✓
Brogie	PRO	×	×	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓	✓	✓	✓
Cormeilles		×	✓	✓	✓	×	✓	×	✓	✓	✓	✓	✓
Drucourt	PRO	×	✓	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓	✓	✓	✓
Grand-Bourgtheroulde	PRO	×	✓	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓	✓	✓	✓
Malleville-sur-le-Bec	PRO	×	✓	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓	✓	✓	✓
Mesnil-en-Ouche	PRO	×	✓	✓	✓	×	✓	×	✓	✓	✓	✓	✓
Pont-Audemer	PRO	×	✓	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓	✓	✓	✓
Rugles	PRO	×	✓	✓	✓	×	✓	×	✓	✓	✓	✓	✓
Saint-Georges-du-Vivère		×	×	✓	✓	✓	✓	×	✓	×	✓	✓	✓
Serquigny		×	✓	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓	✓	✓	✓
Trouville-la-Haule		×	×	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓	✓	✓	✓
Quai de transfert de Bernay	PRO	8h - 12h et 13h - 16h15*										×	
Plateforme de Martainville	PRO	8h30 - 12h et 14h - 18h*										×	

PRO : Déchèteries accessibles aux professionnels

*Sites accessibles uniquement aux professionnels et services techniques des collectivités

Les bruits de voisinage

Les règles de voisinage en matière de bruit sont claires : aucun bruit particulier ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, que ce soit dans un lieu public ou privé.

Les bruits de voisinage incluent les bruits domestiques, les bruits des activités professionnelles, culturelles, sportives et les bruits de chantier.

L'arrêté préfectoral du 25 septembre 2014 a pour but de lutter contre ce type de nuisance.

Il n'existe pas d'arrêté municipal réglementant plus strictement les bruits de voisinage.



Les activités bruyantes effectuées par des particuliers, telles que la rénovation, le bricolage, le jardinage... réalisées à l'aide d'outils ou d'appareils tels les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses etc., ne peuvent être effectuées que :

- **les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 20h00**
- **les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**
- **les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00**

De même, les propriétaires d'animaux ou les personnes en ayant la garde, doivent éviter que ceux-ci n'aboient, ne cancanent... de façon répétée ou intempestive.



Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Depuis le 1^{er} Janvier 2022, il vous est possible de faire vos déclarations d'urbanisme en ligne (déclaration préalable de travaux, permis de construire, permis d'aménager, certificat d'urbanisme opérationnel et autres demandes d'urbanisme.....).

Pour vous aider dans vos démarches vous pouvez taper l'adresse suivante sur votre moteur de recherche : <https://gfi.ccpavr.fr/guichet-unique>

Plan de lutte contre le frelon asiatique

Pour réduire la pression de cette espèce envahissante et compte-tenu des risques sur l'apiculture, la biodiversité, la santé et la sécurité publique, un plan de lutte collective est mis en place dans le département de l'Eure dont l'animation et la coordination sont confiées au Groupement de Défense Sanitaire de l'Eure (GDS 27), organisme à vocation sanitaire.

Le GDS 27 a pour missions :

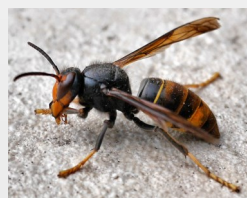
- de recueillir les signalements de nids ;
- de vérifier la présence de l'espèce (diagnose) ;
- de proposer au détenteur du nid des entreprises conventionnées selon les critères du GDS 27 pour le détruire suivant les modalités fixées à l'article 7 du présent arrêté ;
- de capitaliser les données sur l'espèce ;
- de facturer (reste à charge) suivant la prise en charge du conseil départemental et de la collectivité du lieu de la destruction. L'intervention d'une entreprise non conventionnée ne rentre pas dans ce cadre.

GDS 27 - Contact plateforme départementale

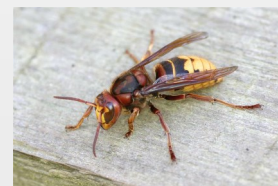
Tél : 02 77 64 54 27

Adresse mail : contact@frelonasiatique27.fr

Site internet : www.frelonasiatique27.fr



Frelon asiatique



Frelon européen

Maison d'assistantes maternelles - MAM Les Minipouss'

Le 6 mai dernier a eu lieu l'inauguration de la maison d'assistantes maternelles « Les Minipouss' ».

Mesdames Sandrine Guilbert et Isabelle LAMY accueillent désormais les 8 enfants dont elles ont la garde dans l'ancienne mairie de Saint Thurien, réaménagée en maison d'assistantes maternelles. Pour se faire, la commune a réalisé des travaux de maçonnerie, plaquisterie, plomberie, électricité, peinture et clôture pour un montant de 33 798,76 € TTC, travaux financés par le Département et l'Etat à hauteur de 10 327,00 € chacun.

Les deux dames ont bataillé dur pour mener à bien leur projet. Si celui-ci a pu voir le jour c'est également grâce au soutien de leurs proches, de leurs amis et de dons de jouets et autres équipements reçus. L'aide de la CAF a contribué aussi, pour partie, au financement de l'aménagement intérieur des locaux.

La commune est ravie d'avoir participé à ce projet qui apporte un nouveau service de qualité aux habitants. La MAM « Les Minipouss' » est la troisième structure de ce genre sur le territoire intercommunal. Nous souhaitons une belle réussite dans leur nouveau projet.



Rose Bohème Campagne

Depuis le mois de mai, Sarah LEBRASSEUR occupe le local du 16 chemin du Four à pain, au dessus de la coiffeuse.

Elle fabrique et vend des bougies artisanales et des objets de décoration en fleurs séchées.

Elle personnalise les cadeaux pour des événements particuliers (mariage, baptême, anniversaire, fête des mères ...)



Que cette nouvelle activité soit un franc succès pour Mme LEBRASSEUR.



Bougies parfumées
Poudre pour aspirateur
Lotion parfumée pour le linge
Couronnes et bijoux en fleurs séchées
Centres de table ...

Fête de La Saint Jean

25 juin 2023




Le Comité d'Animations et de Loisirs vous propose tout au long de cette journée :

- Balade moto de 9h à 12h
- Tombola 100% gagnante
- Foire à tout
- Structure gonflable et balade en calèche pour les enfants
- Baptême moto l'après-midi
- Restauration rapide et buvette
- Concert de percussions avec DIA-DIA





Ecole de Fourmetot



Ecole des Trois Cornets

Ecole de Fourmetot

Spectacle de fin d'année et remise des prix aux élèves le vendredi 30 juin 2023 à 18h30.
Restauration rapide sur place

En collaboration avec les associations de parents d'élèves



Ecole des Trois Cornets

Mardi 27 juin 2023 à partir de 16h30
Jeux extérieurs pour les enfants (structure gonflable, chamboule tout ...)
18h00 spectacle de fin d'année suivi de la remise des prix aux élèves. Buvette sur place.

Mardi 4 juillet 2023 de 18h00 à 21h00 : bal des élèves



La rentrée des classes aura lieu le lundi 4 septembre 2023

Apéritif estival

Dimanche 9 juillet 2023



A partir de 12h30 les élus accueilleront les habitants sur l'espace de convivialité des abords de l'ancienne mairie de Saint Thurien et offriront l'apéritif à tous.

Vous pourrez apporter votre pique-nique et passer un agréable moment avec famille et amis sous chapiteau. L'après-midi, place aux animations récréatives (boules, coïncée, dominos...)

Repas des aînés



La Commune organise le repas des aînés les samedi 14 et dimanche 15 octobre prochain. Chaque habitant de 65 ans et plus se verra envoyer une invitation courant du mois de septembre.

La foire aux arbres



A noter dans vos agendas : la 30^e édition, c'est le Dimanche 5 novembre 2023 !



La Commune et l'Union Nationale des Combattants

vous convient à la cérémonie commémorative de l'armistice de 1918 devant les trois monuments aux morts.



L'association « Connaissance de Pont-Audemer »

organise sa traditionnelle marche du téléthon le samedi 9 décembre 2023 sur les Communes de Le Perrey et Manneville-sur-Risle.